



# HAUTE ÉCOLE DE LA VILLE DE LIÈGE

---

## CATEGORIE PEDAGOGIQUE

Contrat de formation année académique 2011-2012

<i>Stages pédagogiques</i>	
Volume horaire : 60h	Code cours : A172
Crédits ECTS : 5	Périodes : quad. I / II
	Département : préscolaire
	Année d'études : première

Prérequis :

Compétences prioritaires :

Toutes sont visées, à des degrés divers selon la position du stage dans la formation.

Ressources :

L'objectif général est d'exercer les 13 compétences (savoirs, savoir-faire et savoir-être) définies dans l'article 3 -chapitre 2 du Décret (12/2000) définissant la formation initiale des instituteurs et des régents et ainsi de découvrir les différentes facettes inhérentes au métier d'enseignant.

Les stages de première année (deux stages d'une semaine) doivent permettre à l'étudiant de s'initier aux savoirs, savoir-être et savoir-faire indispensables à la prise en charge d'une classe ainsi qu'aux différentes facettes et spécificités inhérentes au métier d'enseignant.

Un contrat de stage définit les engagements du maître de stage, de l'étudiant et de la catégorie pédagogique. Cf. « Contrat de stage »

Notions

Toutes notions disciplinaires, didactiques, méthodologiques nécessaires aux activités développées en stage.

Méthodes d'enseignement et tâches d'apprentissage :

Stage 1 :

Observation participante du fonctionnement de la classe et de son organisation spatiotemporel ainsi que du matériel et des jeux.

Découverte des différentes facettes et spécificités du métier.

Stage 2

Prise en charge (avec aide éventuelle) de quelques activités construites et analysées au cours d'Ateliers de Formation Professionnelle : *lecture d'album, d'image, préparation culinaire, activité d'expression manuelle, jeu psychomoteur...*

Aide à la réussite :

Organisation d'AFP spécifiques à la préparation du second stage

RDV individualisés possibles

Evaluation :

Premier stage :

Les étudiants doivent rédiger un rapport d'observation selon des consignes définies au cours d'ateliers de Formation Professionnelle. La note de ce rapport est intégrée à la note des Ateliers de Formation Professionnelle.

Deuxième stage :

La décision de réussite du stage est prise lors de la délibération de 1<sup>re</sup> session sur base du document synthétisant l'ensemble des démarches liées au stage et du rapport d'évaluation complété par le maître de stage. Cf. : «Rapport de stage et grille d'évaluation mentionnant les compétences à atteindre en fin de formation ».

Matériel :

Extraits du programme d'études pour l'enseignement maternel du CECP

Notes des cours de 1<sup>ère</sup> année, toutes disciplines

Documents distribués lors des cours (*textes de référence, lectures complémentaires, outils pour guider l'observation ou la préparation des stages, documents administratifs, synthèses*)

Projet d'établissement de l'école de stage

Tout matériel didactique nécessaire à la bonne réussite des activités, projets...

Bibliographie :

Programme d'étude pour l'enseignement maternel (2003). Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces.

Ministère de la Communauté française (1998), Socles de Compétences, Bruxelles, Communauté française.

Ministère de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, (1997), Décret Mission, Bruxelles.

Ainsi que la bibliographie de l'ensemble des cours de la première année.

Langue d'enseignement : français